





2025-2029

Fédération Française des Arts Énergétiques et Martiaux Chinois Validé par la Présidente 19/05/2025





Par	tie stratégique du PPF	3
l. Pr	ésentation	3
	Introduction	3
	Présentation de la discipline : Le WUSHU	3
	La FFAEMC	6
	Le contexte national et international	6
II. B	ilan de l'olympiade	7
	Compétitions de référence	7
	Sportifs et encadrement	8
	Structures, stratégie outremer, accompagnement scientifique et data.	10
III. C	Objectifs pour la période 2025-2029	10
	Compétitions de référence, objectifs de résultats	11
	Méthodologie et moyens	13
	Le programme d'Accession et d'Excellence	15
Par	tie opérationnelle du PPF	23
	Les critères de mise en liste des sportifs Haut Niveau et Arbitres	23
	La convention FFAEMC/SHN WUSHU	25
	Les modalités du suivi socio professionnel des SHN	30
	Le SMR Suivi Médical Réglementaire et Psychologique	31
	Honorabilité et compétence de l'encadrement du dispositif SHN Wushu	32
	Exploitation de la Data au service de la performance sportive	40

PARTIE STRATÉGIQUE DU PPF

I. PRÉSENTATION

Introduction

Le projet de performance fédéral (PPF) a pour objectif :

- De définir et structurer le dispositif fédéral pour que les compétiteurs SANDA et TAOLU
 issus des clubs soient accompagnés dans leur progression vers la haute performance
 sportive dans un cadre bien identifié avec des indicateurs de progression clairs ou
 seront précisées les modalités de détection et de sélection des sportifs pour chacune
 des catégories Élite, Senior, Relève;
- De permettre aux compétiteurs d'atteindre rapidement le plus haut niveau Wushu (SANDA et TAOLU) afin d'y performer durablement lors des compétitions internationales de référence (C.I.R.), en totale préservation de leur intégrité physique et psychologique ;
- D'établir une méthodologie de pilotage d'entrainement individualisée prenant en compte les facteurs socio-professionnels, physiques, techniques, psychologiques, techniques et tactiques, intégrés dans une planification aux séances calibrées et contrôlées par des indicateurs et des technologies de traitement des data;
- D'accompagner la formation continue des entraineurs de club et d'assurer leur accompagnement au changement par la création de modules spécifiques en présentiel et distanciel. Les contenus seront en lien direct avec les méthodologies utilisées en équipe de France.

Présentation de la discipline : le WUSHU (Arts Martiaux Chinois)

Le wushu sportif comprend le Taolu (forme) et le Sanda (combat) lors des tournois et compétitions de références. Les compétitions internationales sont organisées par la fédération Mondiale IWUF (International Wushu Fédération) et la fédération Européenne WKFE (Wushu Kung-Fu Fédération Européenne).

Le Taolu Wushu de Compétition

Les taolu sont constitués d'enchaînements codifiés (formes), dont les techniques sont issues des nombreux styles que comportent les arts martiaux chinois A ces chorégraphies martiales, ont été imposées des difficultés gymniques et acrobatiques, contenant des principes d'attaque et de défense propre à chaque style à main nue ou avec armes : techniques de mains, techniques de jambes, coups de pied sautés, acrobaties, balayages, postures et travail de pied, saisie, projection, équilibres etc. L'aire de compétition de Taolu est longue de 14 m, large de 8 m, et entourée par une zone de sécurité de 1 à 2 m. Il existe, à ce jour, 11 épreuves de Taolu dont des taolus à mains nues, avec armes courtes, avec armes longues + 1 épreuve par équipe. Toutes les épreuves sont ouvertes pour les catégories hommes et femmes sauf spécificité mentionnée.

Chaque compétiteur peut s'inscrire dans 3 épreuves individuelles ainsi qu'à l'épreuve de « Duilan » (chorégraphie de combat combiné, en équipe de 2 à 3 personnes de même sexe). Chaque épreuve de Taolu donne lieu à un classement et à la délivrance d'un titre. Le classement est réalisé à partir de la note attribuée lors de la présentation unique du Taolu du compétiteur avec trois critères de notation bien distincts : Qualité technique, impression générale, et difficulté acrobatique.

Il y a 12 différentes catégories de Taolu:

- Les taolus à mains nues :
 - Changquan, Nanquan, Taijiquan;
- Les taolus avec armes courtes :
 - o Daoshu, Jianshu, Nandao, Taijijian, Taijishan;
- Les taolus avec armes longues : Gunshu, Qiangshu, Nangun ;
- Les Duilian (en groupe)

Le Sanda Wushu de Compétition

Le sanda est un sport de combat élaboré à partir des techniques de wushu traditionnel aux techniques riches et multiples, le rendant plus complet que les disciplines connues comme la boxe ou le Kick Boxing; les Sanda permettant toutes les combinaisons utilisant les coups de poings, les coups de pied, les projections, la lutte, les techniques de saisie et les poussées hors de la plateforme de combat surélevée de 80 cm de haut, d'une surface de 8m x 8m.

La structure de cette plateforme est recouverte de mousse de haute densité et d'une housse en toile. La plateforme est entourée de tapis de protection de 30 cm d'épaisseur sur une largeur de 2 mètres. Les compétiteurs sont équipés de protections : casque, plastron, gants, protège-dents et coquille. Les épreuves se remportent sur 2 rounds gagnants et peuvent aller en trois rounds maximums en cas d'égalité lors des deux premiers.

La durée des rounds est de 2 minutes effectives (1 minute et 30 secondes pour les juniors), entrecoupée d'une pause d'une minute.

Le vainqueur est celui qui remporte deux rounds, ou qui met hors combat son partenaire par K.O (pas de K.O. chez les juniors); Les rounds peuvent aussi se remporter en éjectant son adversaire hors de la plateforme deux fois par round. Les seniors doivent être âgés de 18 à 40 ans inclus.

Il y a 11 catégories de poids pour les Seniors Homme, 7 catégories pour les Seniors Femme, 8 catégories de poids pour les Juniors Hommes et 4 catégories de poids pour les Juniors Femme. (L'ajout de la catégorie de -100Kg et + 100Kg est en discussion pour les championnats du Monde fin Août 2025 au moment de la rédaction du PPF)

Juniors		Seniors	
1. ≤48kg	H/F	1. ≤48kg	H/F
2. >48kg-≤52kg	H/F	2. >48kg−≤52kg	H/F
3. >52kg-≤56kg	H/F	3. >52kg-≤56kg	H/F
4. >56kg-≤60kg	H/F	4. >56kg−≤60kg	H/F
5. >60kg-≤65kg	Н	5. >60kg-≤65kg	H/F
6. >65kg−≤70kg	Н	6. >65kg−≤70kg	H/F
7. >70kg−≤75kg	Н	7. >70kg−≤75kg	H/F
8. >75kg−≤80kg	Н	8. >75kg−≤80kg	Н
		9. >80kg−≤85kg	Н
		10.>85kg-≤90kg	Н
		11. >90kg	Н

La FFAEMC

La FFAEMC compte 760 clubs membres et 19580 licenciés en France en 2024.

La FAEMC est une Fédération unisport non olympique individuelle. Elle comporte 4 familles de disciplines, qui peuvent être pratiquées individuellement, en groupe ou à deux et accueille des disciplines associées en lien avec ses valeurs et sa culture. Si la La FFAEMC rassemble quatorze disciplines dont les plus emblématiques et les plus connus sont le Tai Chi Chuan, le QiGong, et le Kung Fu, seul le Wushu est reconnu de haut niveau

Le contexte national et international

National

La délégation pour le wushu a été accordée à la FFAEMC par l'arrêté du 7 avril 2022. De 2014 à début 2022, le wushu était délégué à la Fédération Française de Karaté (FFKDA) alors qu'elle était avant 2014 à la FFAEMC (anciennement FFWAEMC). Les deux premières saisons sportives ont été marquées par la crise sanitaire, puis il y a une reprise lente et progressive de l'activité sportive internationale. L'accompagnement de la Fédération s'est résumé à un seul cadre fédéral pris en charge par le ministère des sports CTS et dont la mission s'est terminée fin avril 2025. Un signe fort du Ministère se traduit cette année par l'arrivée d'un cadre d'État CTPS, ancien DTN et directeur des équipes de France FF Wushu aemc, spécialiste de la discipline, au 1er mai 2025, avec comme mission de construire et structurer le Haut-Niveau Wushu SANDA et TAOLU.

International

La fédération mondiale IWUF (International Wushu Fédération) continue son lobbying pour l'intégration des disciplines WUSHU aux JO. Le Wushu est prévu au programme des Jeux Olympiques de la Jeunesse de DAKAR en 2026. Au niveau européen, l'ancienne fédération EWUF à perdu son agrément par l'IWUF au profit de la WKFE (Wushu Kung Fu Fédération Européenne) avec qui la France à d'excellentes relations, et vient d'obtenir l'organisation des prochains championnats d'Europe Junior & Senior à LYON en mai 2026.

II. BILAN DE L'OLYMPIADE Compétitions de références

Compétitions de références : résultats lors des compétitions de référence

Nota: La FFAEMC a obtenu la délégation pour le wushu par l'arrêté du 7 avril 2022. Le précédent PPF pour le wushu a été réalisé par la FFKDA.

Championnats du monde

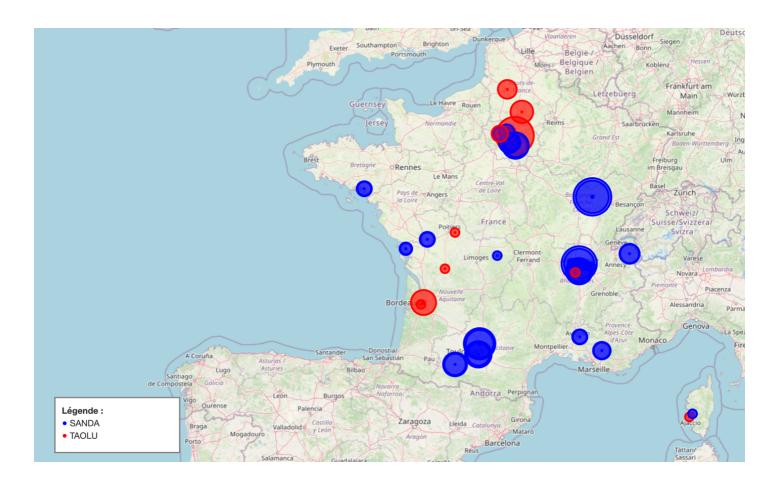
Tableau synthètique des résultats obtenus par la France lors des Championnats du monde de Wushu pour la période 2022 à 2024.

	2022	2023	2024	2025
Championnats du Monde Senior	COVID	1 Médaille d'argent Sanda 1		
Coupe du Monde Senior	COVID			1 Médaille de Bronze Sanda
Jeux Mondiaux Senior	1 Médaille Bronze Taolu	1 Médaille d'argent Sanda		
Championnats du Monde Universitaire		1 Médaille Argent Sanda		
Championnats d'europe Senior			3 Médailles d'argent Sanda	
Championnats du Monde Juniors			3 Médailles de Bronze Taolu	
Championnats d'europe Juniors			1 Médaille d'or Sanda et 1 argent Taolu	

Les résultats de ces trois derniéres années sont globalement insatisfaisants. En SANDA, le seul médaillé d'argent (est issu de la génération 2012, en TAOLU la meillleure féminine est

aussi issue de la génération 2012) côté masculin en TAOLU, Le meilleur français à structuré sa micro-cellule Performance en majeure partie grâce à un gros soutien familial.

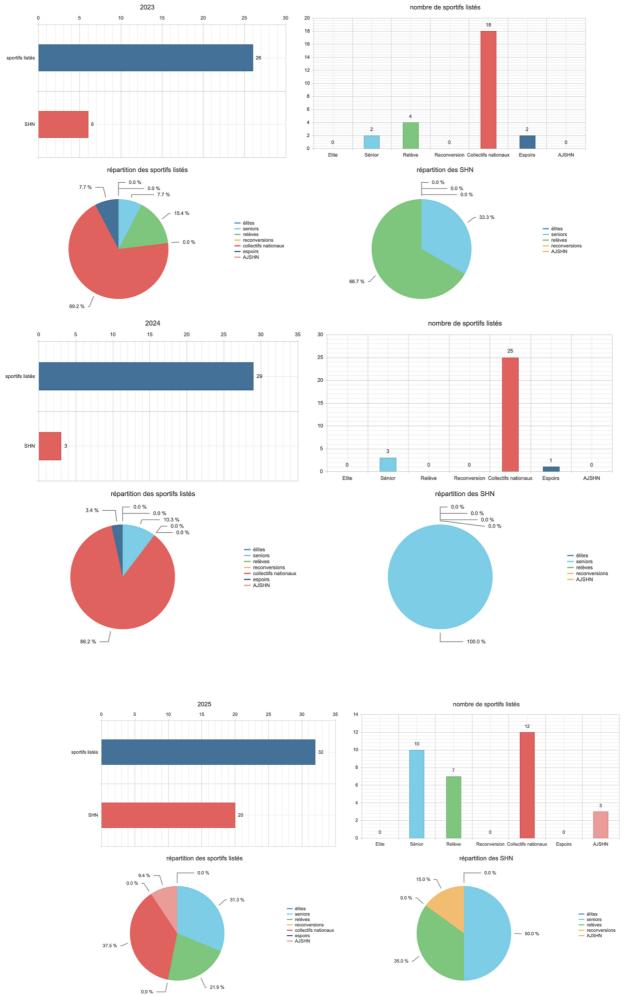
Le constat est clair, le changement de délégation, l'épisode covid, et les faibles moyens financiers et humains, ne doivent pas masquer le manque de structuration PPF notamment s'agissant de l'articulation entre la filiére d'accession, l'entrée en collectif et la préparation à la haute performance SANDA et TAOLU. La répartition des clubs formateurs de compétiteurs en TAO LU et en SANDA n'est pas harmonieusement répartie sur le territoire.



Sportifs et encadrement

Sportifs

Les 32 sportifs listés sont quasiment tous à jour de la Surveillance Médicale Règlementaire (SMR) en 2025 ; la base PSQS est en cours d'actualisation. Le suivi socio-professionnel est à réorganiser pour un contact plus étroit et plus réactif, et pour un meilleur accompagnement des SHN. La logique qualitative et quantitative de mise en liste des sportifs selon l'évolution PSQS sur trois années (visuels ci-après) est peu lisible.



Encadrement

L'encadrement se résumait à un CTS contractuel du ministère chargé des sports et deux entraineurs payés, insuffisant pour structurer et développer un parcours de performance sportive d'une fédération délégataire.

Structures, stratégie outremer, accompagnement scientifique et data

Stratégie Outremer

Aucune

Accompagnement scientifique et data

Aucun

III. OBJECTIFS POUR LA PÉRIODE 2025-2029

Compétitions de référence, objectifs de résultat

Compétitions de référence

COMPETITION DE REFERENCE FF AEMC							
		- 10 11 1 1 1 1 1	Taolu	11 Epreuves	8 sportifs maximum hommes et femmes confondus	Individuel	
Senior	Championnat du Monde	Tous les 2 ans alterné avec le championnats d'Europe		12 catégories homme			
			Sanda	7 catégories femme	8 sportifs avec 5 hommes maximum et 3 femmes maximum	Individuel	
		-					
Senior	Championnat d'Europe	Tous les 2 ans alterné avec le championnats du Monde	Taolu	11 Epreuves	8 sportifs maximum hommes et femmes confondus	Individuel	
361101	Championnal d Europe	rous les 2 ans arterne avec le championnats du Monde	Sanda	12 catégories homme	8 sportifs avec 5 hommes maximum et 3 femmes maximum	Individuel	
			Sanda	7 catégories femme	8 sportiis avec 5 nommes maximum et 3 femmes maximum	individuei	
		T.					
			Taolu	Hommes 7 Epreuves	Les 6 premiers des CM chez Hommes et chez les Femmes	Individuel	
Senior	Jeux Mondiaux	Tous les 4 ans		Femmes 7 Epreuves			
School	7 COA MONIGORA	10031034 0113	Sanda	Hommes 56Kg, 70Kg, 85Kg	Les 8 premiers des CM chez les Hommes et chez les Femmes	Individuel	
			Sanua	Femmes 52 Kg, 60 Kg, 70 Kg	200 prania sua civi di Eras i onini a ci di Eras i dini a	marvidaci	
Senior	Coupe du Monde	Tous les 2 ans	Taolu	10 épreuves	Les 8 premiersdes CM chez les Hommes et chez les Femmes	Individuel	
			1				
Senior	Coupe du Monde	Coupe du Monde Tous les 2 ans	Coupe du Monde Tous les 2 ans	Sanda	12 catégories hommes.	Les 3 premiersdes CM chez les Hommes et chez les Femmes + invitations	Individuel
	,	*****		7 catégories femme.			
			I				
Junior	Championnat du Monde	Tous les 2 ans alterné avec le championnats d'Europe	Taolu	11 Epreuves	8 sportifs maximum hommes et femmes confondus	Individuel	
Julioi	Championnat da Monde	Tous ies z ans atterne avec le cnampionnats d'Europe		12 catégories hommes.	8 sportifs avec 5 hommes maximum et 3 femmes maximum	Individuel	
			Sanda	7 catégories femme.	a sportus avec 3 nonlines maximum et 3 lennnes maximum	ilidividuei	
			_				
luniar	Championast diffusas	Tour les 2 ans alterné auer le shampionnets du Manda	Taolu	11 Epreuves	8 sportifs maximum hommes et femmes confondus	Individuel	
Junior	Championnat d'Europe	Tous les 2 ans alterné avec le championnats du Monde	Conde	12 catégories hommes.	0 - 416 5 b	to dividuol	
			Sanda	7 catégories femmes.	8 sportifs avec 5 hommes maximum et 3 femmes maximum	Individuel	
Junior	Jeux Olympiques de la Jeunesse	Tous les 4 ans	Taolu	Hommes 4 Epreuves	Les 12 premiers des CM chez Hommes et chez les Femmes juniors	Individuel	
Julio	seas orympiques acias canesse	1003103 + 0113	Tuolu	Femmes 4 Epreuves	COLD PLANCISCO CHI CITE FORMING CONCERNS (MINES JUNIO) S	marvidaci	

Précision : Sauf décision des fédérations internationales, les championnats du monde se déroulent en alternance une année sur deux avec les championnats d'europe

Objectif de résultats

TAOLU

Compétitions de référence **Seniors**

	2025	2026	2027	2028	2029
Compétition Monde	Championnats du Monde	Coupe du Monde	Championnats du Monde	Coupe du Monde	Championnats du Monde
Nombre de médailles attendues	1	1	1	2	2
Compétition Europe	/	Championnats d'Europe	/	Championnats d'Europe	/
Nombre de médailles attendues	/	2	/	2	/

Compétitions de référence **Juniors**

	2025	2026	2027	2028	2029
Compétitions Monde	/	Championnats Du Monde - Olympic Games JOJ Wushu Compétition	/	Championnats du Monde	
Nombre de médailles attendues	/	1+2	/	1	
Compétitions Europe	/	Championnats d'Europe	/	Championnats d'Europe	
Nombre de médailles attendues	/	3	/	2	

SANDA

Compétitions de référence Seniors

	2025	2026	2027	2028	2029
Compétitions Monde	Championnats du Monde	Coupe du Monde	Championnats du Monde	Coupe du Monde	Championnats du Monde
Nombre de médailles attendues	2	1	2	/	2
Compétitions Europe	/	Championnats d'Europe	/	Championnats d'Europe	/
Nombre de médailles / 3 attendues		/	3	/	

Compétitions de référence Juniors

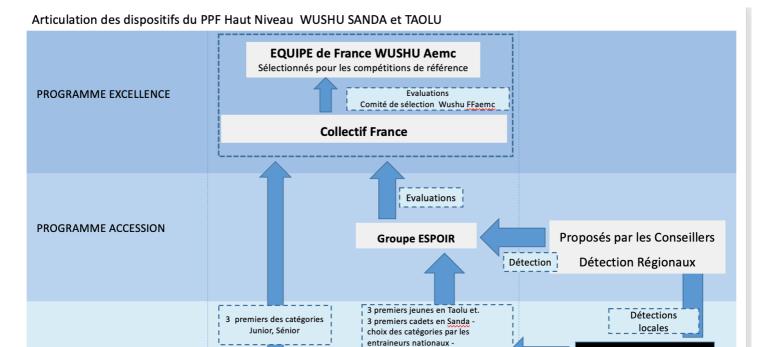
	2025	2026	2027	2028	2029
Compétitions Monde	/	Championnats Du Monde	/	Championnats du Monde	/
Nombre de médailles attendues	/	1	/	2	/
Compétitions Europe	/	Championnats d'Europe	/	Championnats d'Europe	/
Nombre de médailles attendues	/	2	/	2	/

Autres compétitions internationales

Les autres compétitions internationales en SANDA sont majoritairement des galas professionnels ou amateurs ou des coupes organiséées à l'initiative des fédérations nationales. Peu d'événements en TAOLU ou les pratiquants se déplacent souvent en chine pour suivre des stages ou participer à des compétitions locales.

Le SANDA et TAOLU, sont au programme des jeux méditerranéens avec un nombre de participants restreint.

Méthodologie et moyens



Préambule à toute sélection :

- Être licencié FFAEMC de la saison en cours ;
- Avoir participé et/ou être médaillé au dernier championnat de France SANDA ou TAOLU dans les catégories minime, cadet, senior, junior - ou détectés par le Comité de Sélection FFaemc, le Directeur Equipe France ou le DTN (Circuit de détection numérisé expliqué via le questionnaire PPF détection exposé ci-après ◆ ◆):

Championnat de France

NATIONAL

- Ne pas avoir fait l'objet de mesures disciplinaire ou avoir été condamné (Exception si la peine ou sanction est considérée comme purgée par les instances qui l'ont prononcé).
 - ◆ ◆ Identification et Recensement des sportifs à potentiel sur tout le territoire

 La DTN et la direction des équipes de France ont élaboré un « QUESTIONNAIRE

 NUMERISÉ EN LIGNE PPF DETECTION » à l'attention de l'ensemble des entraîneurs de

 club. De ce fait, sans attendre les compétitions ou stages sélectifs, chaque entraîneur

 de club a la possibilité tout au long de la saison de faire connaître aux entraineurs

 nationaux SANDA ou TAOLU un sportif à fort potentiel.

Clubs

TERRITORIAL

Inscriptions

A terme, un « C.D.R - Conseiller Détection Régional WUSHU » sera nommé par la DTN dans chaque Région ou Inter-Région. Il sera chargé d'accompagner et de conseiller, si nécessaire, les professeurs dans leur démarche. Seuls les questionnaires justifiant d'un niveau ou potentiel sportif élevé seront pris en compte.

Expertise des profils par la cellule haute performance Wushu FFaemc

Les entraîneurs nationaux de **SANDA et TAOLU** sont chargés d'analyser les « QUESTIONNAIRES PPF de DÉTECTION » et effectuent un retour rapide :

- Si niveau insuffisant : des pistes de travail sont conseillées au professeur de club ;
- Si niveau bon : demande d'un complément vidéo avec identification sur des points précis afin de s'assurer de la cohérence entre le questionnaire reçu et le niveau réel du sportif dans ce dernier cas, après avoir effectué un visionnage de vidéos courtes :
 - O ¤ Le niveau du sportif est jugé insuffisant : des pistes d'amélioration sont conseillées au professeur de club
 - O ¤ Le niveau du sportif est jugé à fort potentiel : convocation pour un « STAGE COURT DÉTECTION » au CREPS de MONTPELLIER, centre de regroupement des *Équipes* de France WUSHU FFAemc.

Ce processus s'effectue en parallèle du circuit de compétitions sélectif classique, sélectifs régionaux ou inter-régionaux et championnats de France.

Les sportifs accession doivent en priorité être sensibilisés aux contraintes de l'entrainement physique, cela commence par l'habitude des protocoles d'évaluation adaptés, biométriques, énergétiques et musculaires et mode de communication sous forme d'entretiens formalisés individuels avec l'encadrement de la cellule performance Wushu et d'utiliser les *outils* numériques de communication.

L'objectif est :

- D'habituer les espoirs à la gestion d'un planning hebdomadaire cohérent en termes de charge d'entrainement, combinant séances physiques, techniques et contraintes scolaires, professionnelles, vie sociale et familiale.
- Renforcer les compétences des professeurs de club sur les exigences techniques et sur les méthodologies de l'entraînement
- Créer une synergie de haute performance.

Programme d'Accession et d'Excellence

Programme d'ACCESSION

- L'état des lieux de la pratique du TAOLU et du SANDA et sa répartition géographique ont conduit la DTN à adopter une organisation ciblée appuyée sur les moyens de communication moderne. La détection en TAOLU et en SANDA, compte tenu des habiletés différentes dans ces 2 disciplines nécessaires pour réussir au niveau international, s'adresse à des catégories d'âges différentes. Ainsi le repérage national s'effectuera respectivement à partir de l'âge de 10 ans et 12 ans pour le TAOLU et 14 ans pour le SANDA selon les points énoncés en préambule.
- La détection s'effectue essentiellement lors des sélectifs régionaux et des championnats de France de SANDA et TAOLU. Mais, les entraineurs nationaux, le directeur des équipe de France, peuvent également détecter des sportifs issus de disciplines transversales ou apparentés au SANDA (Exemple : MMA, Kick Boxing, Lutte etc) et au TAOLU (Exemple : Gymnastique) liste non exhaustive pouvant s'ouvrir à d'autres disciplines sportives dont les sportifs seraient identifiés par une potentialité d'adaptation rapide au Wushu Sportif. Dans tous les cas il est important de rappeller que la richesse des pratiques traditionnelles de la FFaemc (Kung Fu, Tai chi, QiGong) et des clubs qui la composent d'où sont issus les chamions de Wushu Sportif, est une valeur ajoutée pour le chemin de performance des sportifs qui peuvent y puisser plusieurs facteurs menant leur efficience de pratique.
- Tous les compétiteurs détectés sont convoqués à au moins un stage d'évaluation obligatoire. Une dérogation peut être autorisée par la direction technique nationale ou le directeur des équipes de France pour absence justifiée ;le sportif sera alors évalué au plus tôt de façon individuelle soit sur un regroupement Equipe de France, soit dans un Club labellisé Wushu Accession Haut Niveau ou Wushu Excellence Haut Niveau (Document en fin du PPF) ou encore sous la supervision d'un entraineur national de la discipline concernée qui peut être amené à se déplacer.

Dans tous les cas, les membres du collectif France Wushu et/ou de l'Équipe de France Wushu, accompagnés par les entraineurs nationaux Taolu et sanda, restent en lien permanent avec les entraineur des sportifs issus des Clubs labellisé Wushu Accession Haut Niveau ou Wushu

Excellence Haut Niveau. Ce lien est facilité par le pilotage d'entrainement porté par l'application IA de suivi à distance et de recueil des data des SHN.

Conformément au programme d'accession du PPF, les entraîneurs de clubs pourront directement via un canal défini, proposer aux entraîneurs nationaux d'observer/évaluer un athlète à fort potentiel pour l'intégration en collectif France.

Après détection, les athlètes Taolu ou Sanda seront évalués lors des stages « Collectif France » et seront conservés ou non au sein des collectifs.

Selon les objectifs de stage, la DTN permettra d'accueillir quelques sparring-partners (partenaires d'entraînement) en Sanda permettant de faciliter les mises de gants en situation d'opposition. En Taolu, des partenaires d'entraînement pourront également être invités afin de favoriser l'émulation. Les athlètes invités ne sont pas assujettis à l'entrée en lice SHN et/ou ne figureront pas sur la liste des athlètes dits en collectifs France.

Programme d'EXCELLENCE

Le programme d'excellence est structuré et articulé **autour du Club** dans lequel s'entraine au quotidien le sportif listé de haut-niveau. La cellule haute performance FFAEMC est en lien constant avec l'(es) entraineur(s) pour assurer une synergie cohérente et efficiente entre les méthodologies du staff équipe de France et l'encadrement du club.

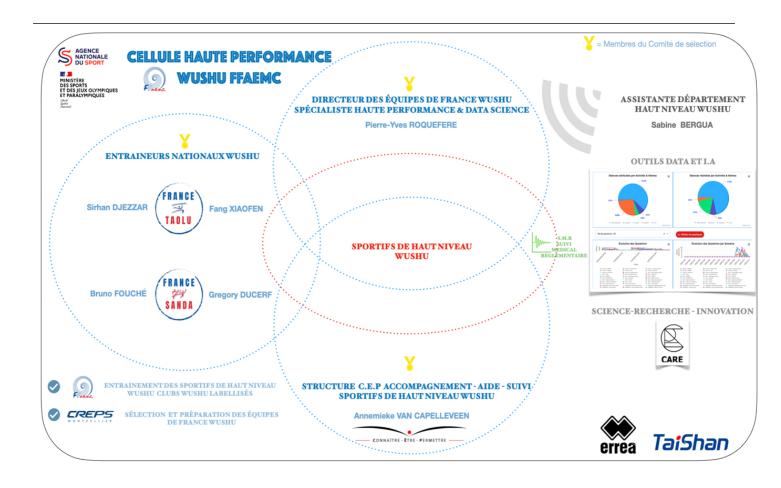
La DTN FFaemc accompagne les entraineurs de clubs par les modules de formation continue dédiées SANDA et TAOLU proposées en présentiel et en distanciel, pour assurer une montée en compétences en haute performance sur les points principaux que sont : le calibrage et la planification des séances d'entrainement musculaires, énergétiques, intégrées (dans la spécialité) avec une utilisation des data utiles pour piloter la progression dans un cadre éthique, préservant le sportif du surentrainement et des blessures.

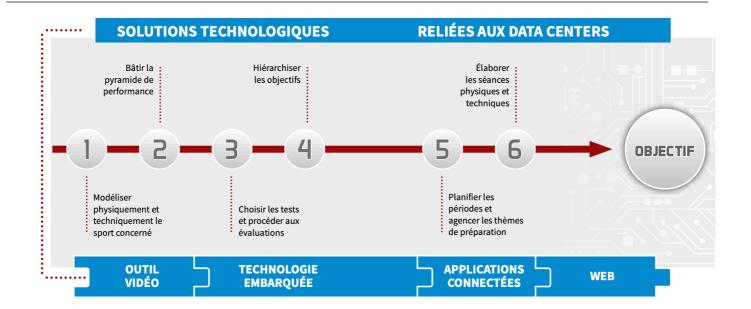
Moyens d'encadrement technique des collectifs nationaux

En ce début d'olympiade, la fédération FFAEMC a demandé et obtenu le renfort d'un cadre d'État CTPS, spécialiste de la haute performance sportive, des technologies et du traitement des Data. Il assurera aussi la fonction de Directeur des Équipe de France. La fédération a aussi assuré une soutenabilité financière permettant de salarier à temps partiel 4 entraineurs nationaux, 2 par spécialités, SANDA et TAOLU. Durant cette olympiade, il sera proposé aux entraineurs de compléter leur formation par des cursus universitaires type D.U (Haute Performance, Analyse Vidéo & Data, Préparation

Psychologique et Mentale de la Haute Performance ou MASTER 2 MIPPE (Méthodologie Haute Performance Sportive & Data) ou autre formation de leur choix en lien avec la performance. L'arrivée d'une assistante au sein de la DTN, de la Direction des Equipe de France et de la structure d'accompagnement de suivi socio-professionnel des sportifs de haut niveau, une personne s'inspirant du modèle Hollandais renant en compte le bien-être et l'équilibre global de la personne, est indispensable pour cibler les besoins dans un climat d'échange et de confiance.

Organigramme dynamique Cellule Haute Performance Wushu FFaemc



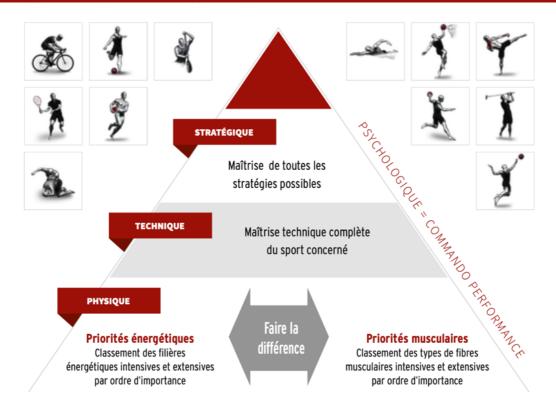


Ce visuel extrait de « Coach 3.0 Le spécialiste Performance » présente la chronologie d'action menant à la méthodologie visant la haute performance sportive. A titre d'illustration, sont résumés simplement les deux premières étapes : la démarche de modélisation SANDA et TAOLU, en point 1, permet d'appréhender le format de compétition de chaque discipline sportive de façon rationnelle en précisant les contraintes énergétiques, musculaires, techniques, tactiques, psychologiques, et autres paramètres de la performance pour chacune des épreuves TAOLU et du combat SANDA. En Étape 2, le canevas de pyramide de performance synthétique (cf. ci-dessous extrait de « coach 3.0 Le spécialiste Performance ») est complété pour chaque discipline SANDA et TAOLU, et servira de base pour décliner toute la méthodologie de pilotage de la haute performance WUSHU.

Il s'agira d'axer les premières actions sur les thématiques suivantes :

- Détecter, évaluer, sélectionner et accompagner les meilleurs sportifs en fonction des objectifs fixés.
- Proposer une méthodologie complète de progression individuelle avec des indicateurs bien définis et des outils technologiques de suivi adaptés.
- Accompagner l'encadrement en club au changement et à l'utilisation des nouvelles technologies et traitement des data, impliquer le lieu d'entrainement (Club) d'où est issu chaque sportif de haut niveau.
- Analyser finement la concurrence en tenant une veille permanente
 Liste non exhaustive.

Pyramide de performance synthétique



Anticiper les évolutions règlementaires possibles

- La direction technique nationale et le staff d'entraineur sont actuellement impliqués dans la fédération européenne et mondiale et sont de fait, à la source de toutes les évolutions au moment où elles sont envisagées et discutées.

Par exemple pour le SANDA cette année, nous apprenons en temps réel la création de catégorie -100Kg et + de 100Kg, pour le TAOLU le fait que les difficultés ne pourront pas s'enchaîner d'une traite.

Identification des forces et faiblesses du sportif / collectif et ses facteurs de risques intrinsèques.

TAOLU

Forces

- Arrivée d'un encadrement d'entraineurs diplômés et expérimentés impliqués dans les fédérations européennes et mondiales
- Certains sportifs ont su créer un écosystème de performance qui leur permet d'envisager de progresser

Faiblesses

- Manque de moyens et de structuration du haut niveau sur la derniére olympiade
- Manque de Tapis aux normes officielles de compétition Taolu dont il faudrait à minima équiper toutes les régions
- Manque de clubs identifiés Wushu TAOLU, des actions de formations et de développement vers les entraineurs de Wushu sont à enclencher rapidement

Opportunités

- Arrivée cette année de 2 entraineurs TAOLU rémunérés
- Effort de la fédération pour se déplacer en grosse délégation lors des échéances internationales
- Nouvelle structuration du calendrier équipe de France avec en ligne de vue l'organisation des championnats d'europe en France en 2026
- Création par la DTN de la premiére Cellule Haute Performance Wushu FFaemc
- Achat d'un Tapis aux normes officielles de compétition Taolu

Menaces

 Modifications des réglements de la fédération mondiale en amont et des critéres de jugement et notation

SANDA

Forces

- Arrivée cette année de 2 entraineurs SANDA rémunérés
- L'éclosion du MMA et d'autres disciplines pieds-poings augmente par effet levier, le nombre de compétitions possibles. Le SANDA est un sport de combat complet et attrayant qui peut servir d'excellente préparation à des combattants professionnels désireux d'être soutenu dans un vrai projet structuré de haute performance.

Faiblesses

- Manque de moyens et de structuration du haut niveau sur la dernière olympiade
- Manque de Plateforme Sanda aux normes officielles de compétitions dont il faudrait à minima équiper toutes les régions
- Manque de clubs identifiés Wushu SANDA, des actions de formations et de développement vers les entraineurs de Wushu sont à enclencher rapidement

Opportunités

- Effort de la fédération pour se déplacer en grosse délégation lors des échéances internationales
- Nouvelle structuration du calendrier équipe de France avec en ligne de vue l'organisation des championnats d'Europe en France en 2026
- Création par la DTN de la première Cellule Haute Performance Wushu FFaemc
- Achat d'une Surface aux dimensions officielles de compétition Sanda

Menaces

- Essort du MMA avec un modèle économique plus attrayant pour les combattants

Analyse des forces et faiblesses de la concurrence (aujourd'hui et demain)

Forces de la concurrence

Pour le TAOLU, la pratique est ancrée dans la culture de tous les pays asiatiques, ce qui génère un plus gros réservoir de potentiels se dirigeant naturellement vers la haute performance. Plus de profils comparables à ceux des gymnastes en France dès le plus jeune âge, donc moins d'appréhension et plus de facultés à réaliser des difficultés bien notées.

Pour le SANDA, les combattant(es) ont des profils transversaux et combattent simultanément dans plusieurs disciplines de sport de combat dans plusieurs fédérations. Dès la première année junior, le plein contact est autorisé.

p. 21

Plus d'infrastructures Taolu et Sanda dans les pays en lead dans les classements officiels : Chine, Iran, Russie, Vietnam etc.

Faiblesses de la concurrence

Méthodologie d'entrainement souvent basée sur la quantité non calibrés ou l'intégrité des sportifs et les notions de charges d'entrainement sont souvent des concepts abstraits.

Certaines catégories en Sanda et Epreuves en Taolu sont un peu délaissées.

Hiérarchiser les déterminants de performance à optimiser en priorité et présenter les différents chantiers selon un rétroplanning 2025, 2026, 2027 et 2028

- 2026 Professionnaliser l'Encadrement en formation continue et conditions salariales
- 2026 Mailler le territoire avec plus de clubs labellisés Accession et Excellence
- 2027 Cibler la participation de membres du collectif France à des opens internationaux
- 2027 Créer un dynamique de compétition régionale chez les jeunes et reléve
- 2028 Étudier l'opportunité et la faisabilité de centres d'entrainement permanents

Établir le plus rapidement possible un PPF Wushu efficient, lisible et structurant, porté par une méthodologie au sein de laquelle les sportifs et entraineurs de club aient envie de s'impliquer en parfaite osmose avec la cellule haute performance Wushu.

Concernant le SANDA, une détection trop précoce avant l'âge de 15 ans ne semble pas opportune du fait que les coups portés (- Plein contact -) et la recherche du KO dès l'arrivée en catégorie senior constitue une vraie rupture avec les règlements SANDA en vigueur dans les catégories inférieures, y compris à l'international

La stratégie vise à détecter dans les Clubs FFAemc et dans les disciplines transversales, en premier lieu, le goût et l'envie du combat chez des jeunes conscient de la finalité lors du passage en senior et qui en font un objectif.

Concernant le TAOLU une vraie question doit se poser sur les liens à créer avec la fédération française de gymnastique (FFG), dans la mesure ou les qualités physiques sur les difficultés gymniques à réaliser doivent s'acquérir au fil du temps en TAOLU Wushu en commençant relativement tôt. Des actions de formation envers les clubs FFaemc doit s'initier et une détection plus précoce à envisager, vers l'âge de 10 à 12 ans. Une autre solution est de faire appel à des entraineurs diplômés en gymnastique et les faire intervenir dans les clubs régionaux en soutien des entraineurs

Partie opérationnelle du PPF

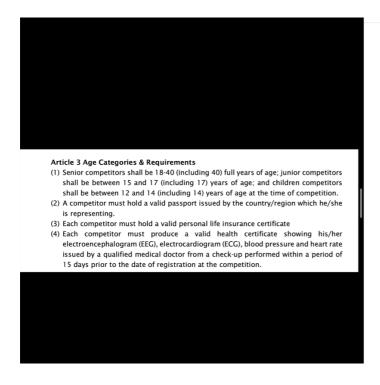
Les critères de mise en liste des sportifs Haut Niveau et Arbitres

FEDERATION FRANCAISE FFAEMC CRITERES DE MISE EN LISTE 2025/2029					
Championnat du Monde senior individuel Taolu	1	2 à 8			
Championnat du Monde senior individuel Sanda	1	2 à 4			
Championnat du Monde par équipe Taolu Dui Lian 2 où 3 sportifs (si plus de 10 équipes)	1	2 à 4			
Championnat d'Europe senior individuel Sanda et Taolu		1 à 2	3 à 4		
Championnat d'Europe par équipe Taolu Dui Lian 2 où 3 sportifs		1 à 2	3 à 4		
leux Mondiaux		1 à 2	3 à 4		
Coupe du Monde		1 à 2	3 à 4		
leux Olympique de la jeunesse. Taolu			1 à 4		
Championnat du Monde junior sanda et Taolu			1 à 4		
Championnat d'Europe junior sanda et Taolu			1 à 2		
COLLECTIFS NATIONAUX	ATHLETES A FORT PC	TENTIEL. CHOIX DU D	TN		
ESPOIRS	Top 4 championnat	Top 4 championnat de France toutes catégories "jeune"			

La sélection en « ÉQUIPE DE France WUSHU», établie en vue des échéances internationales, est valable pour l'année en cours et est arrêtée par le comité de sélection composé des membres de la Cellule Haute Performance WUSHU FFaemc. Dans les critères de sélection, la priorité est donnée aux sportifs membres du collectif France de l'année en cours, ayant participé aux championnats de France de la même année. Comme déjà précisé pour l'entrée en collectif France Wushu, la direction technique nationale ou le directeur des équipes de France et afin d'élargir les potentialité de médailles, pourront proposer des sportifs issus d'autres disciplines martiales et de combats, aux profils transversaux, correspondant à des choix stratégiques de catégories pouvant performer à l'international. Pour rappel et par exemple, concernant la discipline de combat SANDA, il est de notoriété que beaucoup de combattants français

s'inscrivent dans plusieurs fédérations ou organisations en simultanné, Wushu SANDA, kick boxing, muay thai, MMA, Lutte, Boxe etc.. Concernant le TAOLU, il s'agit aussi de rester ouvert aux profils de pratiquants transversaux issus d'autres disciplines sportives avec une rapide faculté d'adaptation.

Ci-dessous comparatifs des critéres d'âge (tableau de gauche) de la fédération Mondiale IWUF et des catégories en France (Tableau de droite). On constate un décalage de catégorie de licences chez les jeunes et juniors auquel il faudra remédier rapidement pour faciliter la préparation et la détection.



3.2 Les catégories d'âge

L'âge fédéral est déterminé par l'année civile de la fin de saison en cours et par l'année de naissance. Exemple: pour la saison 2015-2016 un compétiteur né en 1998 a 18 ans (2016 - 1998 = 18 ans).

Tableau des catégories d'âge des épreuves de compétition de forme

Catégories d'âge	Mini -Poussins		Pous	sins	Pu	pilles	Ben	jamins	
Age fédéral	4 - 5 ans		6-7	ans	8 -	9 ans	10 -	11 ans	
Catégories d'âge	Jeunes	Juniors		Sén	iors	Vétéra	ins	Vétér	ans 2
Age fédéral	12 - 14 ans	15	-18ans	19 - 3	9ans	40 - 50	ans	+ de 5	0 ans

ableau des catégories d'âges des épreuves de compétition d'opposition

Catégories d'âge	Poussins	Pupilles	Benjamins	Minimes
Age fédéral	6 - 7 ans	8 - 9 ans	10 - 11 ans	12-13 ans
Catégories d'âge	Cadets	Juniors	Seniors	Vétérans
Age fédéral	14-15 ans	16-18 ans	19 –39 ans	40-50 ans

- Les règlements spécifiques des compétitions préciseront les modalités des catégories d'âge des
- epreuves.

 Toutes ces catégories ne sont pas ouvertes pour toutes les compétitions.

 Des catégories concomitantes peuvent être regroupées dans certaines compétitions. La catégorie faisant référence sera la catégorie d'âge la plus âgée (exemple regroupement entre séniors et vétérans, la catégorie de référence sera vétéran)





LA CONVENTION FFAEMC/SHN WUSHU

La présente convention est conclue entre :

La Fédération Française Arts et Energétique et Martiaux Chinois, ci-après dénommée « FFAEMC », sise 27 rue Claude Decaen - 75012 PARIS, représentée par :

- Sa présidente, Mme Liliane LAPOMME
- Son D.T.N. Directeur des Équipe de France Pierre-Yves ROQUEFERE

ci-après dénommé le sportif,

en qualité de :

d'autre part,

Préambule

L'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article <u>L. 221-2</u> du code du sport est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la fédération et le sportif (code du sport, art. L221-2-1 et R221-2).

Conformément aux dispositions de l'article D221-2-1 du code du sport, cette convention détermine les droits et obligations du sportif et de la FFAEMC en matière deformation et d'accompagnement socio-professionnel, de pratique d'entraînement et compétitive, de suivi médical, de respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image.

Dispositions générales

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir le cadre général dans lequel est placé le sportif inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau (SHN), cadre défini par les lois et règlements régissant le sport de haut niveau. Le cadre contractuel individuel et particulier du sportif fait l'objet d'une annexe à la présente convention.

Dans l'hypothèse d'une évolution des lois et règlements en vigueur, cette convention peut faire l'objet d'avenants qui seront alors signés des différentes parties.

En signant cette convention, la FFAEMC et le sportif s'engagent à respecter les droits et obligations qui leur incombent.

Inscription sur liste ministérielle des sportifs de haut niveau

Article 2 - Cadre juridique

Le ministre chargé des sports, au vu des propositions des fédérations, arrête la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau (art. L221-2 du code du sport).

Il arrête, dans les mêmes conditions, les projets de performance fédéraux (PPF) définis au 3° de l'article L131-15 du code du sport.

L'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau (SHN) est effectuée dans le respect des critères généraux définis par les textes législatifs (art.R221-1 à R221-16 du code du sport) et des critères particuliers précisés dans le projet de performance fédéral de la FFAEMC en cours de validité.

Article 3 – Obligations de la FFAEMC

Aux termes de la convention, la FFAEMC s'engage à :

- définir et diffuser les règles de sélection des différents collectifs de sportifs susceptibles d'intégrer l'équipe de France et les informations du programme prévisionnel en début d'année civile au plus tard,
- mettre en place des modalités optimales d'organisation et de préparation des différents collectifs de sportifs notamment dans le cadre des actions identifiées dans son Projet de Performance Fédéral en prévision des compétitions de référence internationales,
- mettre à disposition du sportif, dans la mesure de ses moyens, une équipe d'encadrement et un programme de préparation et de compétitions ;
- recevoir et à traiter toute demande d'aide personnalisée conformément aux dispositions prévues à l'article 5 de la présente convention ;
- mettre en place, au profit exclusif des sportifs en liste de haut niveau (élite, sénior, relève) un système de double couverture assurantielle: accident du travail et maladies professionnelles, prise en charge par l'État, individuelle accident (AIA) couvrant les dommages corporels directement liés à la pratique intensive du « Taolu » ou « Sanda »,
- prendre en charge, dans la mesure de ses moyens, tout ou partie des frais occasionnés par le programme d'actions des collectifs et/ou Équipe de France,
- doter les sportifs sélectionnés en Équipe de France d'une tenue officielle,
- définir les règles d'inscription des sportifs féminins et masculins sur les listes de sportifs de Haut Niveau,
- proposer une formation sportive et citoyenne telle que prévu par la loi (code du sport, art. L221-11),
- diffuser auprès des sportifs éligibles les informations relatives au dispositif spécial de validation d'ouverture de droits à pension dans le cadre du régime général d'assurance vieillesse, dit « retraites des SHN ».

Article 4 - Obligations du sportif

La fédération ne peut proposer l'inscription d'un sportif sur liste SHN qu'à la condition que celuici soit titulaire de la licence fédérale FFAEMC en cours de validité et qu'il ait satisfait aux examens du Suivi Médical Réglementaire (SMR).

Tout sportif licencié bénéficiant d'une licence FFAEMC, inscrit sur liste SHN ou titulaire des collectifs France s'engage à :

honorer ses sélections en collectifs et/ou équipe de France pour représenter la FFAEMC,
 sauf en cas de dérogation accordée par le D.T.N et /ou Directeur Équipe de France

- se présenter aux sélections dans un état de préparation sportive optimale,
- respecter la convention de haut niveau et toutes les dispositions réglementaires (lois, règlements, règlements fédéraux) applicables au sport de haut niveau en général et à sa discipline en particulier.
- respecter l'encadrement de l'Équipe de France et la délégation française,
- observer un comportement exemplaire en toute circonstance afin de valoriser l'image de son sport et de son pays au regard de son engagement dans la recherche de l'excellence sportive,
- communiquer au DTN directeur des Équipe de France toutes modifications concernant son état civil, ses coordonnées (adresse, téléphones et mail), ses numéros de passeport et carte d'identité et tout autre renseignement utile,
- remplir les conditions de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR),
- satisfaire aux moyens mis en place par la FFAEMC concernant la formation du sportif et son accompagnement, suivi socio-professionnel,
- respecter ses obligations en matière de contrôle antidopage.

En cas de manquement aux engagements définis au présent article, le DTN directeur des Équipe de France se réserve le droit de prendre des mesures envers le sportif en prenant les décisions, alternatives ou cumulatives qui peuvent être les suivantes :

- Suspension de la préparation du sportif ou de sa sélection lors des stages, compétitions, tournois nationaux ou internationaux,
- Saisine de la commission de discipline fédérale,
- Demande de retrait du sportif de la liste ministérielle des SHN.

Article 5 – Avantages pouvant être accordés aux sportifs de haut niveau inscrits sur la liste ministérielle

Le SHN inscrit sur liste de haut niveau peut bénéficier dans la mesure des possibilités de la FFAEMC et des soutiens accordés par l'Agence nationale du sport :

- d'aides personnalisées (aides sociales, manque à gagner, aide à la formation), associées ou non à la signature d'une convention d'insertion professionnelle (CIP secteur privé) ou d'une convention d'aménagement de l'emploi (CAE – secteur public),
- de l'ouverture de droits à pension de retraite,
- de dérogation pour l'accès aux concours de la fonction publique,
- de report de dates d'examen,
- d'aménagement du temps de travail ou de formation.

Les aides personnalisées ont pour but d'aider les sportifs de haut niveau à mener leur double projet sportif, scolaire, universitaire ou professionnel dans les meilleures conditions.

Les aides personnalisées sont organisées en 5 domaines :

- le remboursement de frais : ces frais, réellement supportés par le SHN, sont liés à la pratique sportive de haut niveau, sa formation professionnelle ou sa reconversion. Ils doivent être justifiés par la présentation d'une facture détaillée, nominative, acquittée par le SHN.
- les aides sociales : elles sont déterminées en fonction de la situation sociale des SHN et ne peuvent être versées qu'à des sportifs dont les ressources justifient temporairement l'application d'une telle mesure.
- le manque à gagner sportif : il concerne la prise en charge d'une partie du salaire principal, notamment en cas de temps partiel pour entraînement, négocié au préalable.
- le manque à gagner employeur : il concerne la prise en charge d'une partie du salaire principal dans le cadre d'une CIP. Il est versé directement à l'employeur.

Pour prétendre recevoir des aides personnalisées, le sportif doit respecter les règles suivantes :

- les aides personnalisées sont nominatives, ce qui signifie que les demandes ne seront prises en compte, que si elles sont formulées de manière individuelle,
- les justificatifs des frais doivent correspondre au projet d'entraînement de haut niveau et/ou de formation prévus ; ils doivent être nominatifs, datés et originaux,
- chaque sportif doit présenter un projet individuel fixant de manière précise les objectifs à atteindre, les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir et les résultats escomptés; Ce projet individuel prendra la forme du contrat d'objectifs personnalisé validé avec la Cellule Haute Performance Wushu complété du calendrier annuel personnalisé; les retours d'entrainements quotidiens via l'application de suivi des sportifs
- le sportif demandeur doit être à jour de sa Surveillance Médicale Réglementaire (SMR).

Les aides seront attribuées dans la limite de l'enveloppe budgétaire attribuée, après étude des demandes, sur tout ou partie, en tenant compte du niveau de performance atteint et de l'implication du sportif dans son entraînement quotidien, des frais effectivement justifiés dans le cadre de la préparation de haut niveau, de la situation sociale sur justificatifs, des éventuelles autres aides du sportif.

Les sportifs qui accèdent au podium des compétitions internationales de référence (Championnat du monde, Championnat d'Europe) pourront prétendre aux primes à la performance adoptée par la FFAEMC indiquées dans le PPF en cours de validité.

Article 6 – Moyens mis en place par la FFAEMC

La FFAEMC assure le rôle de coordination en matière de suivi social et professionnel du sportif sous l'égide de la direction technique nationale

Celle-ci accompagne le sportif dans la mise en place de son parcours scolaire et professionnel. Elle s'engage à recevoir physiquement et/ou en visioconférence, les sportifs et à leur remettre un recueil d'information sur sollicitation.

Elle coordonne avec la direction technique nationale et les entraîneurs nationaux la mise en œuvre des moyens pour concilier le projet sportif et ses objectifs de formation à court, moyen et long terme.

Article 7 - L'accompagnement et le suivi socio professionnel des SHN

La direction technique nationale, le directeur des équipe de France et la responsable du suivi socio professionnel assurent le suivi des sportifs :

- en les informant des dispositions spécifiques dont ils peuvent bénéficier au regard de leur double projet,
- en communiquant au sportif pour transmission à son employeur ou son responsable de formation, les convocations justifiant toutes absences liées aux déplacements liés au haut niveau.
- en favorisant les relations entre les athlètes et leurs responsables de formation.

En contrepartie, le SHN s'engage à

- formaliser un projet de formation compatible avec son projet sportif,
- s'il est salarié, communiquer au responsable du suivi des sportifs les obligations professionnelles auxquelles il est tenu,
- communiquer rapidement à l'entraîneur référent ou du pôle toute difficulté rencontrée dans son projet, ses besoins de soutien pour absence, etc.
- tenir son entraîneur référent informé des échanges relatifs à son projet de formation.

Concernant les aides personnalisées d'un montant de 20000 € en 2025, elles sont attribuées prioritairement vers des SHN (Points non exhaustifs):

- Ayant obtenu les meilleurs résultats, et/ou qui ont eu un accident de parcours les ayant empêché de confirmer leurs excellents résultats
- Dont le potentiel de progression nécessite un accompagnement financier

Les modalités du SMR et du suivi psychologique des SHN et sportifs reconnus au sein du PPF

Dispositions applicables aux sportifs de haut niveau, aux sportifs relevant du projet de performance fédéral ne figurant pas sur les listes de sportifs de haut niveau, sportifs Espoirs, sportifs des collectifs nationaux.

Le SMR est obligatoire pour l'inscription sur les listes ministérielles de sportifs de haut niveau (espoirs, jeunes, seniors et élites) ou pour l'intégration d'une filière d'accès au haut niveau. Elle est régie par les articles L.3621-2 et R.3621-3 du code de la santé publique et vise à assurer au mieux la préservation de la santé des sportifs au regard de leur pratique intensive.

Deux bilans médicaux (« Visite Médicale ») sont réalisés chaque année.

La première visite médicale comporte la série d'examens suivante :

- Mesures biométriques de la taille, du poids et du pourcentage de masse grasse calculé avec la méthode des quatre plis cutanés.
- Le test de vision
- L'électrocardiogramme de repos
- La bandelette urinaire
- La prise de tension artérielle
- Le questionnaire diététique

La deuxième visite médicale comprend les mêmes examens que la première hormis l'électrocardiogramme ; Examens complémentaires :

- Le bilan psychologique
- L'épreuve d'effort maximal
- L'échographie cardiaque
- Le bilan biologique
- Un examen de fond de l'œil

- Un trail making test

Le SUIVI PSYCHOLOGIQUE: Dans un environnement où l'exigence de performance est constante, les sportifs de HN sont confrontés à une pression intense, des attentes élevées et des défis psychologiques importants. Pour répondre à ces enjeux, il s'agit de mettre en place un cadre d'accompagnement psychologique sur mesure, tant sur les plans de la santé mentale que de celui du développement des habiletés mentales.

Objectifs:

- préserver l'équilibre psychologique des sportifs face aux pressions
- prévenir, diagnostiquer et accompagner les troubles liés aux stress et à l'anxiété (Dépression, burn out, troubles du comportement alimentaire, dépression, dépendance sportive...)
- Prévenir, diagnostiquer et accompagner les troubles relationnels (exposition aux violences, au harcèlement mental et/ou sexuel...)
- Optimiser la performance par le développement des habiletés mentales (concentration, engagement, gestion des émotions, confiance, résilience...)
- Offrir un espace sécurisé pour l'écoute, le travail, le dialogue et le soutien Contenus :
- Entretiens psychologiques réguliers avec des psychologues spécialisés
- Séances de développement individualisé des habiletés mentales
- Ateliers de sensibilisation aux dimensions psychologique et mentales pour les entraineurs
- Approche intégrée et confidentialité (travail en lien avec le staff pour une prise en charge globale tout en respectant la confidentialité et l'autonomie des sportifs)

Honorabilité de l'encadrement Cellule Haute Performance

Tous les membres de la cellule Haute performance Wushu, excepté l'assistante, sont obligatoirement titulaires de la carte professionnelle à jour. Lors de chaque regroupement ou déplacement équipe de France, un temps de rappel systématique est organisé par le directeur équipe de France en présence de tout l'encadrement avec les sportifs ou les régles sont rappellées et principalement le fait que chacun doit rester à sa place dans un objectif de performance, proximité, copinage, démagogie, propos déplacés sont proscrits et chacun devra y veiller. Les numéros de signalements (violences sexistes et sexuelles, harcèlement, discrimination, laïcité...) et circuits d'alertes seront systématiquement rappelés dans le cadre de la prévention. L'encadrement devra adopter un comportement exemplaire lors de tous les regroupement. Il sera demandé à tous les entraineurs de club des sportifs listés de haut niveau d'être à jour de leur carte professionnelle.

Protection de la santé, sport au féminin

La Cellule performance communique lors des stages ainsi qu'aux clubs dont sont issus les SHN en diffusant notamment les travaux de ce Carole MAITRE (Sport au Féminin) « Les Cycles, Les régles, La contraception et la Performance » . Les spécificités à prendre en compte sont intégrées dans les planifications et calibrages de séances individualisée pour chacune des sportives SHN et communiqué au-delà, dans les clubs labellisés Accesion et Excellence.

Article 8 – Entraînement, préparation

Le sportif s'engage à :

- Respecter les calibrages de plan d'entraînement proposés par la Cellule Haute Perforamance Wushu FFaemc
- Faire les retours d'entrainement réguliers via l'application data dédiée
- Participer aux stages pour lesquels il a été sélectionné par la Fédération,
- Respecter les périodes de repos, en particulier de ne pas prendre part à des démonstrations ou à des stages privés quinze jours avant les Championnats d'Europe ou 1 mois avant les Championnats du monde et autres tournois internationaux sauf accord de la direction technique nationale.

Article 9 - Absence

En cas d'absence ou d'empêchement pour raison de santé, le sportif sélectionné doit aviser lui-même, ou à travers son club, la Direction Technique Nationale ou le Directeur des Equipe de France via l'assistante de la DTN. Celui-ci peut saisir le médecin fédéral pour qu'il s'assure de l'état de santé du sportif et disposer en retour de son avis médical quant à la poursuite du travail à réaliser.

Article 10 - Sélection en Equipe de France

La FFAEMC est seule habilitée par la fédération internationale (IWUF et WKFE) à engager les sportifs sur les compétitions internationales par délégation au comité de selection piloté par la direction technique nationale. Le comité de selection est souverain et dispose du droit de sélection du sportif en fonction des principaux items suivants (liste non exhaustive) :

- Niveau sportif au moment de la sélection et marge d'evolution pour atteindre l'objectif international concerné validés par le DTN, Directeur des Equipes de France représentant le comité de sélection Wushu FFAEMC (Le fait d'être déjà médaillé dans une compétition internationale est un indicateur important de selection, mais ne confére aucune automaticité de participation à tous les stages Équipe de France, et selection pour les échéances internationales).
- Respect des modalités générales de sélection en équipe de France,
- A jour de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR),
- De tout autre motif pouvant porter atteinte à l'image de la FFAEMC.

La commission de sélection DTN Directeur des Equipes de France et membres de la cellule haute performance Wushu FFAEMC (Entraineurs, Chargée de l'accompagnement et du Suivi socio-pro) sauf contre indication du médecin fédéral, détermine la liste des sportifs appelés à participer aux différents tournois internationaux et compétitions internationales. Après validation par le DTN / Directeur des Equipes de France représentant la cellule haute performance Wushu FFAEMC, celui-ci présente la sélection au Président et à l'élu en charge du Wushu.

le sportif signataire de la présente convention s'engage à :

Honorer les sélections internationales pour lesquelles il est retenu pour représenter la FFAEMC.

- Se présenter dans un état de préparation sportive et d'intégrité physique optimal,
- Respecter le programme de compétition et les règles établies par la direction du haut niveau - Accompagnement sportif, suivi médical, déplacement, équipement, et effectuer ses retours d'entrainement via l'application mise à disposition par la cellule haute performance Wushu
- Être au poids règlementaire lors des compétitions, et le cas échéant à avoir une « descente au poids » raisonnable n'altérant pas son intégrité physique et ses capacités sportives (Pas de Cutting)
- Ne pas manifester sur l'aire de compétition ses états d'âme de façon exagérée, et en adoptant une attitude sobre jusqu'à la sortie de la surface.
- Accepter avec fair play les décisions du comité de selection.

Sa présence estobligatoire lors des stages de préparation précédant les échéances de sa sélection nationale.

Article 11 - Ethique et Valeurs du Sport

Tout sportif de haut niveau doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement citoyen exemplaire, fidèle à son engagement dans la recherche de l'excellence sportive et de nature à valoriser l'image de son sport, de sa fédération et de son pays.

Dans le cas d'un comportement inadapté ou du manquement grave aux règles de l'éthique, aux règlements fédéraux, le sportif de haut niveau s'exposerait aux procédures et sanctions prévues dans le règlement disciplinaire de la fédération. Plus largement, le sportif doit respecter les règles fixées dans le cadre du code pénal.

Les convictions et conceptions politiques, idéologiques ou religieuses ne doivent interférer en aucune manière sur le fonctionnement sportif, les membres de l'encadrement et les sportifs de haut niveau doivent s'abstenir de tout prosélytisme.

Article 12: Participations compétitives et gala

La participation à toute autre manifestation (compétition ou gala) que celle inscrite au calendrier officiel de la fédération est soumise à autorisation préalable. La demande d'autorisation doit être faite à la direction technique nationale au moins 15 jours avant la date de la manifestation.

Le sportif aura le droit de participer à des démonstrations privées de son choix. Il devra en aviser le DTN/Directeur des Équipe de france au moins quinze jours avant la date de la manifestation et celui-ci pourra lui opposer un refus dans le cas où cette participation contreviendrait aux programmes d'entraînement ou ne serait pas conforme à l'image de marque de la Fédération et de son sport.

D'autre part, les compétitions et galas ne devront pas interférer avec le calendrier des entraînements, stages et compétitions auxquels l'athlète est inscrit au titre de son appartenance à l'équipe de France.

Pour information : les athlètes sélectionnés en équipe de France ne pourront pas s'engager dans une autre équipe de France pendant toute la durée de préparation à la compétition, du 1er jour de l'annonce de sa sélection jusqu'au dernier jour de la compétition dans laquelle il est engagé sauf autorisation du DTN/Directeur des Equipe de France

Article 13: Tenue vestimentaire

La Fédération fournira, dans la mesure de ses moyens, un équipement sportif individuel qui sera sous la responsabilité du sportif pendant un an minimum. Le sportif devra porter cette dotation (tenue de représentation et autres) à chaque fois qu'il représente l'équipe de France FFAEMC et dans le cadre d'actions de communication de la FFAEMC en respectant scrupuleusement la charte du sport de haut niveau. Lors de regroupement collectif France ou stage équipe de le sportif devra porter également la dotation fournie par la FFAEMC.

Tous les sportifs sélectionnés aux compétitions officielles sont responsables de la conformité de leur équipement (tenue vestimentaire, équipement sportif). Ils devront veiller à maintenir en bon état la dotation qui leur est remise.

Le sportif s'engage à respecter le code vestimentaire notifié dans les convocations. En l'absence d'indication, le sportif devra porter une tenue correcte et en correspondance avec les valeurs de la Fédération et de son sport.

Article 14 : Devoir de réserve

Le sportif conserve à titre individuel la liberté de communiquer avec la presse et celle de faire toute déclaration selon sa liberté de conscience.

Néanmoins, il est soumis au devoir de réserve et doit défendre les points ci-après :

- Respecter les bons usages, la déontologie du sportif de haut niveau, l'image de la fédération et de ses partenaires, celle du sport qu'il pratique et celle, le cas échéant, de son employeur partenaire ;
- Ne pas tenir de propos diffamants à l'égard d'un autre sportif, des membres de la fédération, de ses partenaires, de l'employeur partenaire ou de tout autre membre d'une instance sportive nationale ou internationale (élu, salarié, conseiller technique, médecin, kinésithérapeute, organisateur, arbitre, etc.);

Remarque : Ces devoirs sont étendus pour tous les médias, et également pour les réseaux sociaux.

Article 15 – Obligation de couverture sociale

Tout membre d'une équipe de France doit justifier d'une couverture de protection sociale à jour en fournissant une copie de tout document pouvant en attester. En cas de difficultés, il en informera le C.T.N. chargé du Haut Niveau.

Article 16 - Contrat d'assurance

Conformément à l'article L321-4-1 du code du sport, la FFAEMC souscrit des contrats d'assuranceau bénéfice de leurs licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive de haut niveau peut les exposer.

Ces contrats ne peuvent être conclus qu'après appel à la concurrence.

La souscription des contrats d'assurance dispense la FFAEMC à l'égard de leurs licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau précitée de leur obligation d'information prévue à l'article L. 321-4.

Article 17 - Suivi médical

Le suivi médical des sportifs de haut niveau est obligatoire, il est préalable à toute sélection enéquipe de France.

Les sportifs de haut niveau de la FFAEMC s'engagent à respecter les règlements médicaux fédéraux et tout texte spécifique en la matière. Ils sont tenus d'être à jour de leurs examens

dans le cadre du suivi médical réglementaire (SMR) et de donner toute information utile en cedomaine au médecin désigné par la FFAEMC.

Le non-respect par le sportif de son obligation de procéder aux examens médicaux définis dans le cadre du SMR exposerait celui-ci à son retrait d'inscription sur liste ministérielle.

Article 18 - Lutte contre le dopage

La FFAEMC s'engage à diffuser toute information concernant la réglementation et les actions de prévention prévues pour la lutte antidopage.

Par l'intermédiaire de la commission médicale ou de l'encadrement médical fédéral, elle apporte une réponse à toutes les questions posées par les sportifs sur ce sujet.

Les sportifs de haut niveau de la FFAEMC s'engagent notamment à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou de produits dopants. Ils acceptent de lutter contre le dopage et de participer, le cas échéant, à toute action de prévention sur l'initiative de la FFAEMC, de l'AFLD, du mouvement sportif ou de l'État.

D'une manière générale, les sportifs doivent se conformer aux dispositions contenues dans le code mondial antidopage et appliquées parles organismes de lutte contre le dopage notamment l'AFLD. Leur localisation, soumise au code en vigueur, est incontournable et chaque athlète identifié est tenu d'accepter de se soumettre à tout contrôle entrant dans le cadre dudit code.

Le sportif veille à ne prendre aucun produit contenant une substance interdite (médicament, complément alimentaire, supplément de vitamines, etc.). À ce titre, il s'assure auprès du revendeur et éventuellement du fabricant de la non-contamination des produits par d'éventuelles substances interdites.

Il informe le médecin fédéral, le DTN directeur des Équipe de France et l'entraîneur/sélectionneur de toute demande d'autorisation pour usage thérapeutique (AUT) formulée auprès de l'AFLD ou de l'AMA.

Article 19 - Accident

En cas de blessure, le sportif de haut niveau s'engage à informer systématiquement le médecin fédéral et l'entraîneur/sélectionneur de son collectif.

Une déclaration d'accident doit être faite avec le formulaire de l'assureur fédéral et envoyée selon les conditions prévues et dans le délai de cinq jours à l'assureur fédéral et à la direction technique nationale de la FFAEMC.

DROIT A L'IMAGE, PROMOTION

Article 20 - Représentation en faveur de la FFAEMC

Dans le cadre de la promotion des différentes disciplines du « Taolu » et « Sanda », le sportif qui est sollicité par la FFAEMC s'engage à effectuer un minimum de 2 interventions par an au cours de la saison sportive.

Article 21 - Engagement du sportif

Le sportif s'engage à :

- faire état à la FFAEMC de ses conventions personnelles en cours ou en instance de
- signature avec des sponsors pour la durée de la saison sportive,
- ne pas conclure de convention de quelque nature que ce soit, dans le cadre d'une sélection nationale, avec des entreprises ou organismes quelconques dont le nom, les produits et/ou les services qu'ils fabriquent ou commercialisent sont en concurrence avec les partenaires de la FFAEMC,
- respecter les réglementations fédérales ou internationales en vigueur pour ce qui concerne le marquage publicitaire des tenues sportives spécifiques ou de présentation,
- être présent lors des conférences de presse et/ou toute action de communication FFAEMC demandées par le Président, le DTN directeur des Équipe de France à l'heure et dans la tenue indiquée par la FFAEMC.

Article 22 - Droit à l'image

Le sportif dispose de droits relatifs à l'utilisation de son image personnelle, sous réserve du respect des dispositions ci-après :

- la FFAEMC dispose des droits exclusifs d'exploitation de l'image de l'Équipe de France à l'occasion de l'activité sportive de celle-ci et pour la promotion de cette dernière,
- la FFAEMC ainsi que ses partenaires, sont autorisés par le sportif à reproduire et à représenter par tous procédés et sur tous supports, le nom, l'image et la voix du sportif, que ce soit en équipe ou en individuel,
- tout contrat individuel ne pourra être opposé à la FFAEMC.

SANCTIONS - LITIGES

Article 23 : Modalités de recours

En cas de désaccord relatif à l'interprétation de la convention, la FFAEMC et le sportif chercheront un accord à l'amiable. Si le litige persiste, les différentes parties pourront utiliser les procédures disciplinaires fédérales et légales en vigueur. Les différents niveaux d'examen de la requête sont les suivants :

- une rencontre amiable avec le président de la FFAEMC et le C.T.N. chargé du Haut Niveau (ou leurs représentants) ;
- la commission nationale de discipline de la FFAEMC;
- en fonction des litiges, la chambre arbitrale du sport du CNOSF ou les tribunaux compétents.

DURÉE DE LA CONVENTION

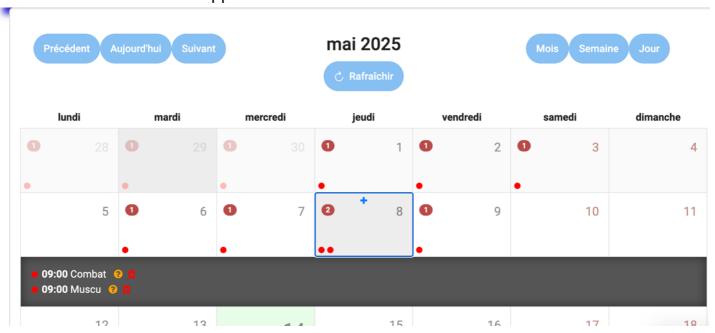
Article 24 – Période d'échéances de la convention

Cette convention prend effet à la date de signature pour une durée de douze mois à échéance de la saison sportive en cours. S'appliquant au cadre général, elle peut être renouvelée par tacite reconduction pendant toute la durée de l'olympiade fixée de 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Fait à :	, le :
(Faire précéder la signature de la mention cette convention ")	n manuscrite "je m'engage à respecter tous les termes de
Le sportif de haut niveau,	Le sportif, Le représentant légal pour le sportif mineur,
Directeur Technique National Directeur des Équipe de France,	La présidente de la FFAEMC,

Exploitation de la Data au service de la performance sportive

L'utilisation des outils numériques et du traitement des data par l'agrégation à un centre de recherche universitaire, CARE Nancy, permettront une optimisation de fonctionnement efficace dans la recherche de performance en s'appuyant aussi sur des données scientifique et développer des axes de recherches pour les disciplines SANDA et TAOLU. Afin d'atteindre les objectifs de préparation aux finales et podiums des compétitions de référence, notre première mission sera de fixer le cadre clair de la politique fédérale du haut niveau avec ses exigences, sa constance dans la préparation quotidienne en termes d'investissement quantitatif et qualitatif, suivi des programmes d'entrainement physique et techniques informatisés transmis via l'application IA





Contrôle et suivis des séances (planification par le DTN) ou Directeur des Équipe de France via l'application mis à disposition par la cellule haute performance FFAEMC, de suivi des sportifs les sportifs se connectent avec un identifiant que nous leur avons envoyé et rentrent leurs séances quotidiennes; doivent être notés à minima, indice de difficulté, indice de satisfaction, qualité de sommeil et autres indicateurs individualisés accompagnés de suivis de commentaires si nécessaire. Ces questionnaires sont paramétrés pour les spécificités des activités TAOLU et SANDA par l'encadrement FFWUSHU en total respect de la RGPD.

LABELLISATION DES CLUBS DE WUSHU FFaemc

AVANTAGES DE LA LABELLISATION

Le projet de labellisation des clubs de Wushu FFAemc s'inscrit dans une démarche de qualité pour :

- Permettre aux équipes dirigeantes des structures fédérales d'avoir une connaissance précise des Clubs et faire un diagnostic pour définir les axes de progression adaptés,
- Proposer aux Clubs Labellisés ACCESSION et EXCELLENCE, des outils de progression sur le plan sportif et de promotion de l'association auprès de ses partenaires institutionnels et privés,
- Afficher pour les adhérents potentiels à la recherche d'un Club, la liste des Clubs capables de les accueillir et pour les parents où l'on peut confier les enfants pour une préparation sécurisée à la compétition

La labellisation peut être établie pour tous les clubs affiliés à la WUSHU FFaemc proposant la pratique du Wushu sportif au niveau ACCESSION et/ou EXCELLENCE PPF

Elle confirme la capacité du club à mettre en place les moyens matériels et humains pour accueillir les licenciés en leur proposant la pratique du WUSHU SANDA et TAOLU en accord avec les directives de la Direction Technique Nationale et du PPF

COMMENT DEVENIR CLUB LABELLISÉ ACCESSION et/ou EXCELLENCE

Le club souhaitant obtenir la labellisation doit répondre aux critères suivants :

- Être en totale transparence avec les règlements fédéraux (tous ses adhérents licenciés)
- Avoir un enseignant diplômé à jour de sa carte professionnelle
- Avoir au moins un licencié médaillé aux sélectifs régionaux WUSHU pour accession
- Avoir au moins un licencié médaillé aux championnats de France WUSHU
- Suivre la certification et attestation de module complémentaire et spécifique entraîneur Wushu Sanda et/ou Taolu